

COMMUNIQUE DE PRESSE

**FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE :  
NON A LA TVA « SOCIALE »,  
OUI A LA TAXATION DU BENEFICE TIRE DES DELOCALISATIONS**

*Au double prétexte de lutter contre les délocalisations et de faire payer les produits importés, le Gouvernement insiste sur la mise en place d'une TVA affublée abusivement du qualificatif de « sociale ».*

*Première remarque de simple bon sens, comme il est interdit de ne taxer que les importations (Problème des magnétoscopes à Poitiers dans les années 1980), cette TVA va donc frapper de la même façon tous les produits fabriqués en France et les importations venant de Chine ou d'ailleurs. Cela se traduira par une augmentation généralisée des prix, par une baisse de pouvoir d'achat, par de la récession.*

*Créer cette TVA, qui irait corrélativement avec une baisse des cotisations sociales pour les entreprises, cela se traduit de fait par un transfert de charges des entreprises vers tous les particuliers, les retraités, les classes moyennes, tout comme les plus démunis.. Par ailleurs nous rappelons que la TVA est un impôt injuste et qu'il est le plus fraudé par les entreprises. Cette fraude représente 10 à 12% de la TVA globale soit 13 à 15 Milliards d'Euros.*

*Aujourd'hui on constate que les entreprises qui délocalisent, versent des salaires de misère dans les autres pays étrangers, salaires qui ne permettent pas aux populations d'avoir un niveau de consommation élevé, et c'est pourquoi, ces entreprises reviennent vendre leur produit en France.*

*Compte tenu du fait que le financement de la protection sociale est majoritairement assis sur les salaires, cette situation actuelle pénalise l'emploi mais aussi pénalise doublement ce financement. Tout d'abord en délocalisant et en créant du chômage les entreprises font baisser les rentrées sociales, et deuxièmement en ne faisant que vendre leur production en France, ils ne participent pas au financement de la protection sociale.*

*Ce ne sont pas les produits qu'il faut taxer, mais la richesse qui est dégagée par les délocalisations, par les importations.*

*A titre d'exemple :*

*-une entreprise qui fabrique en France et qui dégage un bénéfice brut d'exploitation de 100 avec 75 de masse salariale il lui reste 25 de bénéfice.*

*-cette même entreprise délocalise et revient vendre en France et dégage un bénéfice brut d'exploitation*

*de 100 avec 25 de masse salariale ; il lui reste 75 de bénéfice*

*En lieu et place de cette fausse bonne idée qu'est la TVA « sociale », c'est bien la richesse dégagée par les entreprises qu'il faut taxer par le biais d'une taxation du bénéfice brut (excédent) d'exploitation, corrigée d'un coefficient lié à la masse salariale pour favoriser la création d'emploi.*